

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD104-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

**LE 26 septembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : ACCELERATION DU PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE NUMERIQUE PAR LE SMPN : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU GRAND PERIGUEUX**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY  
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

**OBJET : ACCELERATION DU PROGRAMME DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE  
AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU GRAND PERIGUEUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, membre du Syndicat Mixte Périgord Numérique participe à l'aménagement numérique territoire, comme l'ensemble des intercommunalités de la Dordogne.

**Que** le SMPN a pour vocation la construction du réseau Très Haut Débit (THD) sur le territoire de la Dordogne.

**Que** les objectifs inscrits au plan pluriannuel d'investissement définis dans la première version du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (2014) sont :

- Assurer à terme la couverture totale FTTH du territoire périgourdin avec le déploiement d'un réseau 100% FTTH sur tout le territoire de la Dordogne en 3 phases de 6 ans,
- Assurer le développement du THD grâce à un mix technologique FTTH et MED,
- Déployer une logique d'aménagement numérique du territoire, indispensable au développement, notamment pour répondre à court terme aux besoins urgents des acteurs locaux (entreprises, tourisme, services publics, éducation, santé...),
- Prolongement des initiatives publiques déjà prises sur le territoire (92 NRA-ZO départementaux et 2 NRA-ZO communaux),
- Réseau C@P Connexion (Agglomération de Périgueux) : raccordement en fibre de 22 NRA, ~ 50 sites publics et privés,
- Aide à l'équipement pour l'inclusion numérique,
- Assurer une veille sur les technologies en développement.

**Considérant qu'**aujourd'hui, les travaux de Montée en Débit (MED) s'achèvent. Ces travaux ont consisté à opticaliser les 92 Nœuds de Raccordements Abonnés-Zone d'Ombre (NRA-ZO) départementaux et à construire 118 Points de Raccordements Mutualisés (PRM), soit au total 210 opérations de MeD.

**Que** la construction du réseau public de fibre optique est en cours. Les premières plaques sont en cours de déploiement, les premiers Nœuds de Raccordement Optique ont été installés dès la fin de l'année 2018. Fin 2019, ce seront plus de 86 communes qui seront concernées soit par les études soit par les travaux et la phase 1 sera complètement déployée en 2021.

**Que** les entreprises de Dordogne ont des besoins de connectivité évidents, qui varient selon leur taille, leur activité, leurs moyens financiers et le territoire sur lequel elles sont installées. Mais ces besoins sont complexes et différent des solutions habituellement proposées pour les particuliers. Répondre à ces attentes est indispensable au maintien des bassins d'emploi sur les territoires. C'est aussi une condition de leur développement. Le plan Périgord Numérique entreprises est en plein essor avec plus de 50 entreprises suivies.

**Que** le réseau Cap Connexion a été transmis au SMPN.

**Qu'**en conséquence, il s'agit de préparer et d'engager sans attendre l'après phase 1. En effet, le SDTAN prévoyait deux phases de 6 ans, les phases 2 et 3 dont les contenus techniques et financiers n'étaient définis que dans les grandes lignes.



**Considérant qu'**aussi, face à la nécessité d'assurer très vite du haut et très haut débit pour tous et partout, fait l'objet d'une révision majeure présentée lors de la réunion du Conseil départemental de l'Énergie et de la Transition Numérique avec pour objectif d'accélérer les déploiements et d'assurer une couverture intégrale du territoire en Très Haut Débit (THD) d'ici fin 2025.

**Que** le nouveau SDTAN traduit des choix politiques très forts :

1. Un réseau 100% public,
2. Le tout FTTH (100% FTTH),
3. Le raccordement des entreprises (100% des entreprises raccordées),
4. Un chantier réduit à 4 ans, soit pour tous et partout en 2025.

**Qu'**ainsi, l'objectif de cette révision du STDAN est d'assurer une couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2025, en mobilisant à la fois les crédits nécessaires dans le cadre d'un grand emprunt pour la modernisation et l'attractivité du Périgord, et les aides des contributeurs qui seront identiques en volume aux prévisions financières posées dans la SDTAN, mais agrégées sur une échelle temporelle réduite.

**Que** depuis, l'adoption du STDAN en 2014, l'écosystème du numérique connaît des évolutions à la fois marquées par des technologies et des process de plus en plus performants. Les stratégies des opérateurs sont fortement évolutives.

**Considérant qu'**en 2018, les stratégies des opérateurs ont évolué. Alors qu'ils avaient toujours montré un plus grand désintérêt pour les zones rurales, ils ont exprimé une volonté d'investir dans nos territoires. Cet investissement se limitant toutefois à laisser les prises les plus coûteuses et non rentables aux investissements publics. Par conséquent, cet investissement est un facteur de rupture d'égalité devant l'accès au très haut débit.

**Que** pour garantir le très haut débit pour tous et partout, il est nécessaire d'affirmer et d'ancrer le choix d'un réseau 100 % public. Ce choix permet de maîtriser les calendriers de déploiement, l'harmonisation du déploiement et de garantir à tous un égal accès aux outils du numérique.

**Qu'**indéniablement, le FTTH est, et restera la technique la plus performante. La fibre répond à l'évolution des usages et au développement de la connectivité dans l'ensemble des actes domestiques ou économiques. Les réseaux fibres jusqu'à l'abonné, permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne : très haut débit, stabilité du signal, symétrie, robustesse de l'installation pour tous les usages concernés.

**Considérant que** la connectivité des entreprises est une priorité de Périgord Numérique et le déploiement de la fibre permettra aux entreprises de bénéficier du FTTH ou du FTTO (Fiber to the Office) en fonction de leurs besoins. Le plan « Périgord entreprises » sera conforté afin d'accompagner les entreprises dans le choix des solutions et des offres des opérateurs. Il est évident que l'attractivité économique de notre territoire passe par cet aménagement numérique. Cet aménagement permettra aux entreprises d'avoir accès à des abonnements et des services dédiés, performants, avec un débit garanti, une garantie de temps de rétablissement, et d'un panel d'outils et de services professionnels.

**Que** plus que jamais la fibre, constitue un enjeu majeur dans le cadre de la transition ou révolution numérique et concerne toutes les entreprises, de la TPE, à la PME, à la grande entreprise. Cette transformation numérique est un véritable enjeu de développement, d'innovation, de croissance pour nos entreprises, qui seront demain dans un système de communication qui ne connaîtra plus les distances et les délais afférents à ces distances. Cette évolution ancrera ainsi nos entreprises dans nos territoires.

Que la fibre supprime les inégalités et crée de la valeur ajoutée. C'est possible plus rapidement possible sur 100% du territoire.

Que les dernières analyses techniques et financières portées par le SMPN et la SPL NATHD montrent que plus la fibre est déployée rapidement, plus importantes sont les redevances de sa location.

Cela permet donc, dans le cadre d'une révision du SDTAN de raccourcir le délai de déploiement sur la Dordogne au profit de l'ensemble du territoire, sur la base d'un modèle économique qui promet de couvrir les annuités du grand emprunt.

Que les nouvelles modalités de déploiement représentent 157 581 prises réalisées en 4 ans pour un coût de 286 113 k€. Cette contraction des phases 2 et 3 en une seule phase 2 est assise sur les éléments financiers détaillés conformément à la délibération 2019-002 votée le 11 mars 2019. Ils sont résumés ici :

### RÉPARTITION DES RECETTES PROVISIONNELLES EN INVESTISSEMENT PAR FINANCEUR POTENTIEL

	Hypothèse 1		Hypothèse 2	
	Subvention	% (*)	Subvention	% (*)
<b>Subventions dont :</b>	<b>111 781 k€</b>	<b>39%</b>	<b>111 781 k€</b>	<b>35%</b>
FSN	0 k€	0%	0 k€	0%
FEDER	10 184 k€	4%	10 184 k€	4%
Région	40 491 k€	14%	40 491 k€	14%
Département	40 080 k€	14%	40 080 k€	14%
EPCI	9 199 k€	3%	9 199 k€	3%
SDE24	11 827 k€	4%	0	0%
<b>Emprunt SMPN</b>	<b>174 333 k€</b>	<b>61%</b>	<b>186 160 K€</b>	<b>65%</b>
<b>TOTAL (subventions + emprunt) : AP</b>	<b>286 113 k€</b>	<b>100%</b>	<b>286 113 k€</b>	<b>100%</b>

Qu'un nouveau plan de financement a été présenté. Ce dernier mobilise à la fois les crédits nécessaires dans le cadre d'un grand emprunt pour la modernisation et l'attractivité du Périgord, et les aides des contributeurs qui seront identiques en volume aux prévisions financières.

Qu'ainsi, à compter de 2022, la participation financière annuelle de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux calculée au prorata de la population hors zone AMII (36 163hab) passera à :

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Participation directe de l'EPCI	208 938€	208 938 €	208 938 €	208 938 €	208 938€	1 044 690€

Considérant pour rappel que la participation de l'Agglomération du Grand Périgueux est de 102 198€ pour la 1ère phase de déploiement du SDTAN.

Que ces nouvelles modalités et cette contraction des phases 2 et 3 en une seule phase 2, permettent au Grand Périgord d'avoir un déploiement FTTH de l'ensemble de son territoire à l'horizon 2026 contre 2030-2035 notamment pour le Sud du territoire.



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **Valide** la participation financière de la communauté d'agglomération pour les travaux de la phase 2 (2022/2025) du déploiement du Très Haut Débit par le Syndicat Mixte Périgord Numérique, d'un montant annuel de 208 938€ et qui sera versé à partir de 2022 jusqu'en 2026 compris,
- **Valide** le projet de convention, ci-joint en annexe, entre la communauté d'agglomération et le Syndicat Mixte Périgord Numérique qui définit les termes de coopération entre les signataires,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le 16 OCT. 2019	Pour extrait conforme 16 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16 OCT. 2019	Périgueux, le 16 OCT. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190926-DD1042019-DE